

PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE PRESENTANT LES SYMPTOMES DE LA COVID-19

Toute personne présentant les symptômes de la COVID-19 (toux sèche, perte du goût ou de l'odorat, maux de tête) doit en priorité s'isoler et mettre en place les gestes barrières (port du masque, lavage des mains, distanciation).

I. Les symptômes :

a. Si les symptômes se déclarent à domicile :

- Ne venez pas au travail et prévenez votre responsable,
- Contacter par téléphone votre médecin traitant qui fixera le protocole à suivre (dépistage, arrêt de travail, quatorzaine),
- Informer votre responsable de service et/ou assistant de prévention qui prendra les mesures pour faire désinfecter le poste de travail et informer le Docteur Cherine Abssi par mail ou par téléphone (05 55 43 59 81).

b. Si les symptômes se déclarent sur le lieu de travail, avec l'aide du référent COVID (Directeur.rices de pôles/services, responsables administratifs de composantes ou assistant de prévention), lui-même protégé par un masque :

- Mettez-vous à l'écart des autres personnels en vous isolant dans une pièce aérée,
- Mettez en place les gestes barrières (port du masque, lavage des mains, distanciation).

Si le cas est bénin :

- Quittez immédiatement votre travail pour vous rendre à votre domicile en portant un masque et en évitant les transports en commun,
- Contactez par téléphone votre médecin traitant qui mettra en place le protocole (dépistage, arrêt de travail, quatorzaine),
- A votre domicile, isolez-vous autant que possible de vos proches.

Si le cas est grave, le référent COVID doit :

- Appeler le SAMU (le 15) et le PC de sécurité qui les guidera à l'arrivée,
- Isoler le personnel dans une pièce aérée,
- Mettre en place les gestes barrières (port du masque, lavage des mains, distanciation),
- Prévenir le Docteur Cherine Abssi.

Cas contacts : Les agents ayant été en contact de moins d'un mètre pendant plus de 15 minutes sans masque avec une personne suspectée de la COVID-19 doivent mettre en place le même protocole (port du masque, lavage des mains, prise de contact téléphonique avec leur médecin traitant et isolement à domicile en attendant les résultats s'ils font l'objet d'un dépistage).

Je communique par mail le résultat de mon test au Docteur Cherine Absi.
Si le test est positif, elle se chargera du contact tracing auprès de mes collègues.
Je respecte les mesures d'isolement en vigueur.

- II. **Si j'ai été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19** sans respect des mesures de prévention (port du masque, lavage des mains, distanciation) :
- a. Je rencontre mon médecin traitant qui déterminera la conduite à tenir : mesures d'isolement, réalisation d'un test PCR, arrêt maladie en attendant le résultat du test.
 - b. J'informe le Docteur Cherine Absi.
 - c. Ce test PVCR sera réalisé au 7^{ème} jour après le dernier contact du cas COVID-19 :
 - i. Si le test est négatif, je dois observer une durée de 7 jours d'isolement supplémentaires avant d'envisager le retour sur mon poste.
 - ii. Si le test est positif, je reste isolé jusqu'à ma guérison. Je surveille ma santé et je contacte le Docteur Cherine Absi pour identifier les personnes avec lesquelles j'ai été en contact, sans respect des mesures de prévention (port du masque, lavage des mains, distanciation).
- III. **J'ai connaissance d'un cas positif dans mon milieu professionnel** (ou extra-professionnel). J'ai respecté ainsi que la personne infectée toutes les mesures de prévention (port du masque, lavage des mains, distanciation), le risque d'infection est faible.
Je surveille simplement l'apparition éventuelle de symptômes tout en continuant à respecter scrupuleusement toutes les mesures de prévention mises en place.

Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction des recommandations officielles des instances sanitaires.